

En 2023 : REJOIGNEZ-NOUS !

LA SEULE PROTECTION DES SALARIÉS...
LE SYNDICAT!!!...



Un syndicat, ça sert à quoi ?

Quel intérêt ?

Les syndicats assurent la défense collective et individuelle des intérêts des salariés, au niveau national et à l'échelle de l'entreprise.

1. Le syndicat m'informe sur le droit du travail.
2. Le syndicat m'apprend à défendre mes droits.
3. En cas de difficulté au travail, le syndicat est l'un des premiers interlocuteurs vers qui je peux me tourner et trouver des réponses.
4. Quand on entre dans le monde du travail, on ne sait pas forcément comment aborder et négocier son recrutement, son contrat, son salaire, ses conditions de travail, ses relations professionnelles. En échangeant avec des personnes syndiqué.es, on peut aborder ces sujets librement et trouver des repères utiles.
5. L'image du syndicalisme réveille souvent des préjugés parfois difficiles à assumer. Il faut savoir que :
 - Toute discrimination pour activité syndicale est interdite par la loi.
 - Toutes et tous les salarié.es ont le droit à 12 jours de formation syndicale par an.
 - On peut se syndiquer confidentiellement, sans que les collègues ou le boss ne le sachent.
 - On peut jouer le rôle de lanceur.euse d'alerte via son syndicat en toute confidentialité.

[Je me syndique c'est par ici](#)

ou par là :

